



ICAO

**Vingt-Deuxième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Œuvre  
(APIRG / 22  
(Accra, Ghana, 29 Juillet – 2 August 2019)**

**Point 4 de l'ordre du jour : Autres Questions relatives à la Navigation Aérienne**

**ÉTAT DE COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE  
SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE LA SÉCURITÉ DANS LA RÉGION AFI**

*(Note présenté par EAC - CASSOA)*

<b>RÉSUMÉ</b>	
<p>Le présent document profile l'amélioration de coopération actuelle entre les Organisations Régionales de Supervision en matière de la Sécurité au sein de la région AFI sur des questions d'intérêt mutuel liées à la plateforme de coopération au sein des RSOO. Dans la région AFI, des actions de coopération positives ont eu lieu entre les CAE-CASSOA, BAGASOO et iSASO.</p>	
<p><b>Délibération :</b> l'assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Prend note de la coopération existante entre les RSOO de la région AFI ;</li> <li>b) Invite les RSOO à renforcer leur coopération dans l'intérêt des États de la région AFI ;</li> <li>c) invite les RSOO de la région AFI à évaluer leur conformité aux Objectifs de Sécurité d'Abuja, objectifs contenus dans le Plan AFI et le Plan Mondial de Sécurité de l'Aviation (GASP) afin d'appuyer les États AFI</li> </ul>	
<i>Objectifs Stratégiques:</i>	Ce document de travail se rapporte aux objectifs stratégiques A
<i>implications Financières:</i>	Inapplicable
<i>Références:</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolution de l'Assemblée de l'OACI A39-14 sur la coopération et l'assistance régionales pour résoudre les problèmes de sécurité, établir des priorités et des objectifs mesurables</li> <li>• Termes de Reference de RSOO-CP</li> <li>• Doc 9734 « Manuel de Supervision en matière de la Sécurité. Partie B. Création et gestion d'une Organisation Régional de Supervision en matière de la Sécurité »</li> <li>• Doc 1004 « Plan Mondial de Sécurité de l'Aviation »</li> <li>• Plan AFI</li> </ul>

## 1. INTRODUCTION

1.1 De nouveaux appels à la collaboration entre les RSOO à travers le monde ont été lancés lors du Forum Mondial conjoint sur les Organisations régionales de Supervision en matière de la Sécurité qui s'est tenu à Ezulwini (Swaziland) du 22 au 24 mars 2017, avec le soutien et l'hospitalité généreux du Royaume du Swaziland. Environ 200 participants de 48 États et de 32 Organisations Internationales ont assisté à la réunion et 13 Ministres ont assisté à la partie ministérielle. Ces ministres sont de : Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Ghana, Lesotho, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Afrique du Sud, Swaziland. Togo, Zambie et Zimbabwe.

1.2 La Déclaration Ministérielle Régionale a approuvé la création d'une nouvelle plateforme de coopération pour les RSOO afin de faciliter l'évolution convenue de la collaboration régionale. Ces événements ont constitué une étape majeure dans l'évolution des Organisations Régionales de Supervision en matière de la Sécurité pour la sécurité de l'aviation civile. La présence des Ministres a contribué à ce que les engagements soient traités de manière sérieuse et durable ; les objectifs communs en matière de supervision collaborative en matière de sécurité dans la région AFI ont été officialisés dans leur déclaration officielle.

## **2. OBJECTIFS ET AVANTAGES DE LA PLATEFORME COOPÉRATIVE DES RSOO**

2.1 Les objectifs de la plate-forme sont notamment de fournir un forum pour faciliter la communication inter-RSOO, la plate-forme faisant ainsi office de centre d'information et de compétences afin de faciliter l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques, coordonner les activités de renforcement des capacités et élaborer des guides techniques, ainsi que de déterminer un nom harmonisé, de normes et de spécifications pertinentes pour les activités des RSOO. De plus, la plate-forme peut faciliter l'échange de données, procéder à une analyse des données sur la base d'une taxonomie commune, favoriser la stabilité et l'évolution des RSOO en vue de renforcer leur soutien aux États. En outre, la plate-forme servira d'interface avec l'OACI sur les questions d'intérêt mutuel.

2.2 Les membres de la plate-forme RSOO peuvent espérer bénéficier partiellement des défis et des solutions, d'Access aux meilleures pratiques et aux directives techniques développées du réseau des RSOO. En outre, les RSOO peuvent partager les ressources financières offertes par les partenaires de développement, ainsi qu'une interface directe entre RSOO et l'OACI.

## **3. ADHÉSION À LA PLATEFORME COOPÉRATIVE**

3.1 En ce qui concerne la Plateforme Coopérative, un RSOO est tout Organisation Régional ou Sous régional de Sécurité Aérienne qui assiste un groupe d'États à s'acquitter de leurs obligations en matière de supervision de la sécurité ou s'acquitte de tâches et de fonctions de supervision de la sécurité pour le compte d'un État ou d'un groupe d'États, en fonction des Niveaux de |Délégation (DL). Cela pourrait inclure des RSOO et des COSCAP.

3.2 Tout RSOO peut devenir membre de la plateforme coopérative. Tout autre mécanisme régional de sécurité de l'aviation en cours de développement peut adhérer, tel décidé cas par cas et à l'invitation de l'OACI.

3.3 Les membres sont censés contribuer activement aux activités de la plateforme coopérative à travers les moyens suivants :

- a. Déterminer un point focal et assister régulièrement aux réunions de la plateforme et aux téléconférences / vidéoconférences
- b. Partager les informations et les meilleures pratiques ;
- c. Contribuer son expertise et ses experts pour mener à bien les travaux de la plateforme et aider ses RSOO ;
- d. Rédiger et commenter sur les propositions, les éléments indicatifs et d'autres documents ;
- e. Contribuer à la formalisation d'une position commune des RSOO et de la plateforme coopérative sur de sujet spécifique et veiller à ce que la vue du RSOO soit en harmonie avec les membres du RSOO ; et
- f. Promouvoir les activités de l'OACI et de la plateforme coopérative dans leur région.

#### **4. STATUT ET EXPERIENCE DE LA COOPERATION RSOO DE L'EAC CASSOA**

4.1 Les RSOO de la région AFI ont démontré leur volonté de promouvoir la coopération et la collaboration dans différents domaines, notamment le partage des connaissances sur les systèmes de gestion des RSOO, l'échange de documentation et les méthodes de renforcement des capacités. C'est le cas de la collaboration et la coopération existantes entre EAC CASSOA et BAGASOO, ou il y a un échange de documentation sur le Système de Formation des Inspecteurs (ITS) et d'autres éléments indicatifs techniques qui existent déjà.

4.2 De plus, la collaboration et la coopération entre EAC CASSOA, BAGASOO, d'une part, et l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA), d'autre part, dans le cadre du projet Union Européenne - Sécurité en Aviation en Afrique (EU-ASA) ont été lancées et les concepts du projet initial ont été développés. L'identification et l'analyse initiales des projets visant à aider le continent africain à renforcer les capacités des RSOO ont été menées par l'EAC CASSOA. Les projets seront mis en œuvre à partir de 2020 après évaluation finale et accord entre les parties en septembre 2019 au Monténégro, en Europe.

#### **5. CONCLUSION**

5.1 Suite à l'interaction entre les RSOO, la coopération entre les Organisations Régionales de Supervision en matière de la Sécurité de la région AFI a été renforcée sur des questions d'intérêt mutuel, conformément au renforcement du mandat confié à leurs États respectifs, notamment entre le CAE-CASSOA, le BAGASOO et le Bureau iSASO.

L'assemblée :

- a. Prend note de la coopération existante entre les RSOO de la région AFI,
- b. Invite les RSOO à renforcer leur coopération dans l'intérêt des États de la région AFI et :
- c. Invite les RSOO de la région AFI à évaluer leur conformité aux Objectifs et Cibles de Sécurité d'Abuja contenus dans le Plan AFI et le Plan Mondial de Sécurité de l'Aviation (GASP) afin d'appuyer les États membre de AFI